

Charles CHRISTOPHE - Architecte D. P. L. G. - Urbaniste
Gérant d'immeubles - Syndic de copropriété - Expert près la Cour d'Appel de Paris

4 bis, rue de la Gare
91800 BRUNOY
TEL. (1) 60.46.60.87

BRUNOY, le 4 mars 1989

CONCERNE 138 rue de Crimée
PARIS 19

Société S.E.G.I.N.E.
14 bis, rue de Milan

OBJET Monsieur HAIUN

75009 PARIS

à l'attention de Monsieur B. SELLIER

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le devis de l'entreprise ANDRIEUX, concernant le percement de voile séparatif entre l'appartement occupé par Monsieur HAIUN, et l'appartement voisin qu'il me dit avoir acquis.

Ce devis correspond aux prescriptions que j'avais formulées lors de ma visite sur place, et je n'ai donc pour ma part pas d'objection à formuler pour leur réalisation : l'entreprise ANDRIEUX est qualifiée pour les réaliser et je vous joins les attestations d'assurances qu'elle a communiquées.

J'estime donc que vous pouvez, sur le plan technique, autoriser Monsieur HAIUN à faire ce percement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Copie : Monsieur HAIUN